



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/647
14 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN ABKHAZIE (GÉORGIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1150 1998) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 1998. Par cette résolution, le Conseil prorogeait jusqu'au 31 juillet 1998 le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), étant entendu qu'il réexaminerait ce mandat en cas de modification du mandat ou de la présence de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le Conseil me priait par ailleurs de continuer de le tenir régulièrement informé, et notamment de lui présenter trois mois plus tard un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie) et les opérations de la MONUG, avec des recommandations sur ce que devait être la nature de la présence des Nations Unies. J'ai donc présenté un rapport au Conseil le 11 mai (S/1998/375 et Add.1). J'ai en outre présenté le 10 juin, comme l'avait demandé le Conseil dans une déclaration faite le 28 mai par son Président (S/PRST/1998/16), un nouveau rapport (S/1998/497) dans lequel, après avoir exposé l'évolution de la situation dans la région, je rendais compte des résultats des consultations que mon Représentant spécial avait tenues avec les deux parties respectives au sujet de l'unité d'autoprotection envisagée dans mon rapport du 11 mai et des autres solutions possibles. On trouvera ici un exposé de la situation au 12 juillet 1998.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Les hostilités qui ont éclaté fin mai dans le district de Gali et les événements qui ont suivi (voir S/1998/497, par. 2 à 8) ont contrecarré l'effort de mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, et de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, tandis qu'ils essayaient, secondés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Groupe des Amis du Secrétaire général, de faire progresser le processus de paix.

3. Les parties, entre lesquelles la médiation était assurée conjointement par le Premier Vice-Ministre russe des affaires étrangères et le Secrétaire exécutif de la CEI, ont poursuivi intensivement les négociations sur deux ensembles de dispositions – un accord de paix, établissant des garanties pour la prévention des affrontements armés, et un protocole concernant le retour des réfugiés dans le district de Gali et les mesures de relèvement économique – en vue

d'entretiens entre le Chef de l'État géorgien, M. Édouard Chevardnadze, et le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba (voir S/1998/497, par. 8).

4. Jusqu'à aujourd'hui, les parties ne se sont pas mises d'accord sur des points essentiels du protocole, soit a) la délimitation du "district de Gali" (puisque les Abkhazes ont changé le tracé des circonscriptions administratives ou territoriales de leur région); b) les moyens de garantir et d'assurer effectivement la sécurité des personnes revenant dans le district de Gali; c) les modalités et le calendrier du relèvement économique, notamment de la levée des restrictions imposées par le décret du Gouvernement russe en date du 19 décembre 1994 et la décision du Conseil des chefs d'État de la CEI en date du 19 janvier 1996 (voir A/51/62-S/1996/74, 31 janvier 1996, annexe).

5. Pendant que se déroulaient les négociations, mon Représentant spécial a multiplié ses consultations directes avec le Président Chevardnadze, M. Ardzinba et d'autres personnalités politiques. Tous ses interlocuteurs se sont déclarés prêts à discuter des problèmes actuels avec l'autre partie et à étudier avec elle les moyens de régler le conflit. Ils étaient de même tous extrêmement préoccupés par le climat explosif régnant dans la région. Selon M. Ardzinba, on se trouvait à un moment décisif et, si on ne parvenait pas à s'entendre au moins dans une certaine mesure, la situation risquait de se dégrader très rapidement; mon Représentant spécial a fait part à ses interlocuteurs géorgiens des inquiétudes du dirigeant abkhaze comme celui-ci le lui avait demandé.

6. Les Amis du Secrétaire général se sont par ailleurs entretenus le 16 juin avec le Président Chevardnadze à Tbilissi, et le 17 juin avec M. Ardzinba, sur invitation de ce dernier, à Soukhoumi. Ils ont collectivement exhorté chacune des deux parties à reprendre les pourparlers dans le cadre institutionnel qui avait été convenu lors de la réunion de haut niveau tenue à Genève en novembre 1997 (voir S/1998/51, par. 3).

7. Le Président Chevardnadze, pour sa part, a demandé par une lettre datée du 15 juin, adressée au Chef de l'État russe, M. Boris Eltsine, en sa qualité de Président du Conseil des chefs d'États de la CEI, que ce Conseil tienne une session extraordinaire pour traiter de la situation en Abkhazie (Géorgie).

8. Les deux parties restent disposées à établir des contacts directs et à coopérer. Le Secrétaire exécutif de la Commission mixte abkhazo-géorgienne de coordination, M. Zurab Lakerbaia, s'est rendu à de nombreuses reprises, avec l'appui logistique de la MONUG, alternativement à Tbilissi et à Soukhoumi. Un homme d'affaires abkhaze, M. Enver Kapba, a eu du 28 au 30 juin à Tbilissi des entretiens au sujet des éventuelles modalités d'une coopération économique abkhazo-géorgienne.

9. Les membres du Groupe de travail russo-géorgien pour les questions frontalières ont paraphé le 27 juin un accord établissant les formalités du transfert à la Géorgie des responsabilités jusque-là assumées par la Fédération de Russie en ce qui concerne la surveillance des frontières et la propriété des infrastructures de surface (voir S/1998/375, par. 9). Les Abkhazes ont annoncé leur intention de surveiller eux-mêmes les frontières maritimes lorsque les gardes frontière russes se seraient retirés. Le Directeur des services géorgiens de surveillance des frontières, le général Valerii Chkheidze, s'est

/...

rendu le 10 juillet à Soukhoumi, où il s'y est entretenu de cette délicate question qui, si elle n'est pas réglée, pourrait provoquer le retour des hostilités. Il a été indiqué que de nouveaux entretiens étaient prévus.

10. La Douma russe a adopté le 24 juin une résolution faisant ressortir la nécessité de normaliser du côté abkhaze le régime de la frontière avec la Fédération de Russie et le régime douanier correspondant. Le Ministère géorgien des affaires étrangères a qualifié cette résolution d'ingérence caractérisée dans les affaires intérieures d'un État souverain.

III. ASPECT HUMANITAIRE, PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX

11. L'assistance humanitaire aux groupes les plus vulnérables de la population civile abkhaze, notamment aux personnes en exode, a été très fortement perturbée pendant la période considérée, d'abord à cause du blocus du principal pont sur l'Ingouri (voir S/1998/375, par. 15 et 28), puis en raison de la reprise, au mois de mai, des hostilités dans le district de Gali.

12. Le blocus du pont a sérieusement entravé l'assistance humanitaire aux personnes qui en avaient le plus besoin, contraint le HCR à interrompre la distribution de matériaux de réparation des toitures et d'engrais aux personnes qui revenaient dans leur foyer, freiné le renforcement du programme de vaccination de l'UNICEF qui avait été prévu, et réduit à 3 000 personnes le nombre de bénéficiaires des rations alimentaires quotidiennement distribuées par l'organisation Acción Contra el Hambre (ACH).

13. Les activités humanitaires sont redevenues normales le 1er mai 1998, lorsque le blocus du pont a été levé, mais les programmes en faveur des personnes qui revenaient vers leurs foyers dans le district de Gali ont de nouveau dû être brutalement interrompus lorsque les hostilités ont éclaté un peu plus tard dans le mois. Il a été établi que, pendant ces hostilités et immédiatement après, une quarantaine de milliers de personnes, pour la plupart des gens qui étaient revenus d'eux-mêmes vers leurs foyers dans le district, ont repris les chemins de l'exode, traversant l'Ingouri pour se diriger vers Zougdidî. Bien que la situation soit redevenue plus calme après la signature par les parties, le 25 mai, du protocole disposant pour le cessez-le-feu et le retrait des formations armées (voir S/1998/497, par. 4), les miliciens et autres groupes armés abkhazes ont un peu partout incendié des maisons et pillé. Le HCR, dont les représentants, avec l'appui logistique de la MONUG, se sont rendus sur les lieux des incidents pour constater la situation, estime qu'environ 1 400 foyers ont ainsi été détruits, y compris des maisons qui venaient d'être reconstruites grâce à l'aide – de l'ordre de 2 millions de dollars – fournie par la communauté internationale.

14. La population qui reste dans le district de Gali, en majorité des personnes âgées, se trouve dans des conditions extrêmement difficiles. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'organisation ACH ont beaucoup de mal à livrer des vivres dans cette région car certaines des routes secondaires ont de nouveau été minées, de sorte qu'il est presque impossible d'accéder aux villages qui se trouvent à l'écart de la route principale (la M-27). Beaucoup de personnes restent ainsi privées de tout secours. Les organismes d'aide ont fait

/...

part au Gouvernement géorgien et aux autorités abkhazes de leur inquiétude devant cette situation.

15. La plupart des personnes qui étaient revenues d'elles-mêmes vers le district de Gali, où elles avaient leurs foyers, ayant dû reprendre les routes de l'exode, le HCR a transféré ses opérations les concernant dans la région de Zougdid, tout son personnel international ayant pour l'instant quitté le bureau de Soukhomi, dont le fonctionnement est maintenant assuré par le personnel local et qui continue toutefois à assurer la liaison. De même, devant les dramatiques conditions matérielles résultant de l'exode vers Zougdid, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a provisoirement transféré de Soukhomi à Zougdid sa base d'activités en Géorgie occidentale.

16. Le bureau des droits de l'homme à Soukhomi a continué de remplir sa mission, bien que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ait dû retarder le recrutement du personnel supplémentaire prévu. Le nouveau Directeur du bureau a pris ses fonctions le 12 juillet.

IV. OPÉRATIONS DE LA MONUG

17. La MONUG, conformément aux modalités exposées dans mon rapport du 10 juin (S/1998/497, par. 13), a effectué des opérations restreintes dans les secteurs de Zougdid et de Gali, ne patrouillant que dans deux véhicules spécialement renforcés contre les mines et seulement le long des grandes routes reliant des agglomérations et les points de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI. Ses bases secondaires d'opération sont toujours fermées, les observateurs étant stationnés aux postes de Zougdid et de Gali (voir carte). Les services d'intendance ont été transférés de Pitsunda à Soukhomi, seul l'atelier des véhicules restant pour l'instant à Pitsunda. Maintenant que ces services et le quartier général ont été regroupés, la MONUG devrait pouvoir opérer plus efficacement. Elle a un bureau de liaison à Tbilissi.

18. La relève des observateurs militaires, qui avait été suspendue à la suite de la prise d'otages du 19 février (voir S/1998/375, par. 24), a maintenant repris, l'objectif étant de porter l'effectif à 98 personnes. Les observateurs étaient 81 à la date du 10 juillet (voir annexe).

19. Les difficultés d'ordre administratif qui s'étaient élevées entre la MONUG et les autorités géorgiennes et russes et qui faisaient que la Mission ne pouvait pas disposer de l'hélicoptère prévu (S/1998/375, par. 23) ont été levées et la MONUG peut maintenant patrouiller les zones jusque-là inaccessibles et assurer les évacuations médicales par ce moyen. On avait aussi entrepris, comme indiqué précédemment, de doter la Mission d'un plus grand nombre de véhicules spécialement équipés contre les mines et les projectiles de longue portée. Le marché est maintenant dûment conclu – ce qui a pris plusieurs mois, car il fallait respecter les règles financières de l'ONU – et le fournisseur a fait savoir que le premier lot de véhicules sera prêt dans les 90 jours.

20. On sait que la Mission a pris avec la force de la CEI des mesures, par exemple en révisant son modus operandi et les dispositions établies jusqu'à présent, pour assurer sa sécurité sur les deux rives de l'Ingouri, et qu'elle a

/...

fait de même avec les autorités géorgiennes dans le secteur de Zougdidi. Néanmoins, même si on constate une certaine amélioration, son personnel et ses biens sont restés la cible d'actes hostiles – c'est ainsi que pendant la nuit du 30 avril, l'un de ses coffres-forts a été volé dans les locaux de Pitsunda, pourtant gardés, où se trouvaient précédemment les services d'intendance; elle a ouvert une enquête et les autorités abkhazes locales ont fait de même de leur côté, mais les voleurs n'ont toujours pas été identifiés.

21. La Mission a jusqu'à présent entretenu de bons rapports avec la population du secteur de Gali, qui s'est réjouie de voir les patrouilles reprendre. Mais dans le reste de l'Abkhazie, elle a été en butte, en particulier après les événements de mai, à une campagne des médias qui a créé dans la population un sentiment d'hostilité à son égard. Diverses autorités abkhazes ont aussi suscité des mesures vexatoires à son encontre. Mon Représentant spécial estime qu'un tel climat est dangereux pour le personnel de la Mission et risque d'entraver l'exécution de son mandat. Pour obvier aux incidents de cette nature, la Mission a intensifié ses activités de communication publique sur les deux rives de l'Ingouri.

22. La Mission a par ailleurs été l'objet de critiques de la part de la population réfugiée dans la région de Zougdidi, qui paraît lui reprocher, de même qu'à la force de maintien de la paix de la CEI et au Gouvernement géorgien, de n'avoir pas fait tout ce qu'il fallait pour éviter les récentes hostilités.

23. Les entretiens quadripartites se déroulant sous la présidence du commandant de la force de maintien de la paix de la CEI ont continué d'avoir lieu toutes les semaines pendant la période considérée. Ces entretiens hebdomadaires rassemblent le Chef des observateurs militaires de la MONUG et les représentants des polices, services de sécurité, milices et autorités locales géorgiennes et abkhazes, qui traitent des diverses questions, notamment les questions de sécurité, se posant à l'échelon local et intéressant les deux parties. Les interlocuteurs géorgiens y assistent régulièrement depuis les hostilités de mai, alors qu'ils le faisaient rarement auparavant.

24. La MONUG continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires qui oeuvrent en Abkhazie (Géorgie). Elle échange régulièrement des éléments d'information avec eux et met à leur disposition lorsqu'ils le demandent et que cela est matériellement possible des escortes pour accompagner leurs agents sur la M-27.

V. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

25. Dans toute la mesure où les circonstances actuelles le lui permettent, la MONUG continue d'observer les activités de la force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord du 14 mai 1994. Dans un esprit de coopération, la MONUG et la force tiennent fréquemment et régulièrement des réunions pour examiner les questions relatives à leurs activités respectives et décider des mesures d'assistance mutuelle.

/...

VI. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Situation générale

26. Depuis mon dernier rapport au Conseil (S/1998/497), la situation est restée instable et tendue dans les zones de sécurité et d'armement limité des secteurs de Zougdidi et de Gali. Si le cessez-le-feu négocié le 25 mai est généralement respecté, des incidents sporadiques – échanges de feux et activités de minage – ont encore eu lieu dans le secteur de Gali. Ces attaques, qui semblent souvent lancées par les groupes armés opérant depuis la rive géorgienne de l'Ingouri, sont essentiellement dirigées contre la force de maintien de la paix de la CEI et les autorités abkhazes. Un incident très grave s'est produit le 12 juillet : un groupe armé inconnu a tendu une embuscade à une patrouille de la force de maintien de la paix de la CEI, faisant cinq morts et trois blessés parmi les soldats. Les incendies de maisons se sont poursuivis pendant quelque temps dans le secteur de Gali après les hostilités de mai. Il semble cependant que, si, dans les zones où on suspectait des opérations de groupes armés, la plupart des maisons ont été détruites, les maisons restaient intactes là où la population locale coopérait avec les autorités abkhazes.

B. Zones de sécurité et d'armement limité

27. Le district de Gali semble être sous contrôle effectif des autorités abkhazes. La milice abkhaze a installé des postes le long de l'Ingouri et quelques points de contrôle à l'intérieur du district. Cette milice, qui est recrutée dans toute l'Abkhazie et qui n'a ni soutien logistique adéquat ni rations, tend à piller la population locale et les terres pour se nourrir. Dernièrement, la MONUG ayant présenté un rapport détaillé sur la situation, la force de maintien de la paix de la CEI et les autorités abkhazes sont intervenues et le pillage semble avoir diminué.

28. Dans le secteur de Zougdidi, on a observé un renforcement progressif des forces appartenant au Ministère de l'intérieur de la Géorgie et de la police du Gouvernement abkhaze en exil. La MONUG estime cependant qu'il s'agit de positions de défense.

29. Les deux parties continuent de violer l'Accord du 14 mai 1994. Les autorités géorgiennes et la partie abkhaze empêchent systématiquement la MONUG d'accéder aux zones où sont entreposées les armes lourdes; des restrictions à la liberté de mouvement ont été signalées à plusieurs reprises; on continue de faire état de mouvements de véhicules blindés dans les zones de sécurité et d'armement limité ainsi que de visites du personnel des forces armées des deux parties. Les deux parties ne tiennent nul compte des protestations répétées de la MONUG.

C. Vallée du Kodori

30. Les membres du Conseil se souviendront que, pour des raisons de sécurité, la mission a temporairement suspendu ses patrouilles dans la vallée du Kodori. Toutefois, ni la force de maintien de la paix de la CEI ni les autorités abkhazes n'ont signalé de violations de l'Accord du 14 mai 1994.

/...

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

31. La reprise de l'économie de la Géorgie se poursuit. Au cours de l'exercice actuel, la tendance économique positive enregistrée en 1997 (S/1998/51, par. 31 et S/1998/375, par. 39) devrait se maintenir et tous les principaux indicateurs macroéconomiques demeureront probablement stables, avec un taux d'inflation faible, qui devrait favoriser les investissements étrangers. La seule exception à cette tendance positive est que les négociations avec le Fonds monétaire international n'ont pas encore abouti, ce qui retardera le versement à la Géorgie d'une partie des prêts internationaux prévus pour 1998. Ce retard ne devrait cependant pas avoir d'effets significatifs sur l'économie géorgienne, le budget étant de moins en moins tributaire des décaissements de prêts étrangers pour maintenir stabilité et équilibre au plan interne.

32. La situation sociale continue de préoccuper vivement les autorités géorgiennes. Les versements de prestations sociales et l'accès aux services sociaux demeurent limités, ce qui met les groupes vulnérables, notamment les orphelins et les personnes âgées, en situation particulièrement difficile. La nécessité de maintenir un équilibre entre les dépenses publiques et les recettes internes freinera les progrès dans ce domaine dans le proche avenir.

33. En Abkhazie cependant, la situation économique continue à se détériorer. Les riches terres agricoles du district de Gali, qui nourrissaient la majeure partie de l'Abkhazie et offraient des produits à exporter, ne sont plus cultivées, le district étant pratiquement dépeuplé.

VIII. ASPECTS FINANCIERS

34. Par sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 19 439 280 dollars, soit 1 619 940 dollars par mois pour la MONUG pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Ce montant sera mis en recouvrement sous réserve de la décision du Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat de la Mission. De plus, dans mon rapport du 18 juin 1998 (S/1998/497/Add.1), j'ai informé le Conseil de sécurité que les incidences financières qu'entraînerait l'augmentation du nombre de véhicules renforcés de la MONUG s'élèverait à 1,1 million de dollars environ.

35. Si le Conseil de Sécurité décidait de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 juillet 1998, ainsi qu'il est recommandé au paragraphe 41 ci dessous, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 31 janvier 1999 serait couvert par le crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/242. Je ferai rapport à l'Assemblée générale sur les crédits supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour le maintien de la mission au-delà du 31 juillet 1998.

36. Au 30 juin 1998, le montant des contributions mises en recouvrement non versées au compte spécial de la MONUG s'élevait à 6,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1,5 milliard de dollars.

/...

IX. OBSERVATIONS

37. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial et la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, ont dû faire face à une situation d'urgence après une autre, ni l'une ni l'autre partie n'étant disposée à renoncer à la violence et à examiner sérieusement les options pacifiques de solution au conflit. Quelque 40 000 habitants du district de Gali ont, pour la deuxième fois, dû chercher refuge sur l'autre rive de Ingouri et la communauté internationale a littéralement vu son assistance et ses efforts partir en fumée lorsque des maisons dont le HCR avait financé la construction à hauteur de plus de 2 millions de dollars ont été délibérément incendiées. Je déplore ces actes répréhensibles, qui paraissent être motivés par la volonté de chasser la population de ses foyers.

38. La situation sur le terrain étant tendue, avec de gros risques de nouveaux affrontements, j'ai demandé à mon Représentant spécial d'intervenir auprès des deux parties pour empêcher une reprise des hostilités. Il est en outre en rapport avec les deux parties en vue d'examiner la possibilité d'organiser une nouvelle réunion de haut niveau à Genève en vue de relancer le processus de Genève.

39. Dans sa lettre du 10 juillet 1998 (S/1998/633), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que les membres du Conseil de sécurité avaient approuvé les mesures concrètes envisagées dans mon rapport du 10 juin (S/1998/497) pour renforcer la sécurité de la MONUG. Ils s'étaient de nouveau déclarés profondément préoccupés par la sécurité de la MONUG et avaient pris note des mesures déjà prises pour améliorer les conditions de sécurité de façon que le personnel de la MONUG courre le moins de risques possible et puisse accomplir au mieux ses fonctions et ils ont souligné qu'il fallait continuer à prendre les dispositions qui convenaient dans ce domaine. Dans ce contexte et considérant que la partie abkhaze n'avait pas accepté l'option de l'unité de protection et qu'aucune des parties n'avait appuyé l'option visant à réduire autant que faire se peut la présence de la MONUG, j'ai demandé à mon Représentant spécial et au chef des observateurs militaires de continuer à suivre cette question.

40. Dans ce contexte, je condamne les attaques lancées contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de la CEI et je réaffirme qu'il incombe aux parties d'assurer la protection des observateurs militaires sans armes des Nations Unies. Les deux parties ont encore un effort considérable à faire pour contenir la menace sur le terrain. Les activités menées dans le secteur de Gali par des groupes armés opérant depuis la rive géorgienne de l'Ingouri, dont les attaques contre les autorités abkhaze et les forces de maintien de la paix de la CEI ne peuvent manquer d'entraver les opérations de la Mission, exigeant de la part des autorités géorgiennes un effort résolu d'endiguement. De même, la partie abkhaze doit faire encore beaucoup plus pour protéger la Mission ailleurs en Abkhazie et la campagne de harcèlement qui vient d'y être lancée contre la MONUG ne fera qu'exacerber la situation sur le terrain.

41. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis la dernière prorogation du mandat de la Mission par le Conseil, la MONUG a été encore moins en mesure de mener ses opérations sans heurts. Néanmoins, il a été démontré maintes fois que sa présence était essentielle. Outre qu'elle demeure un facteur de

/...

stabilisation qui apporte un soutien appréciable au processus politique dans la région, elle aide à faire régner un sentiment de confiance et de sécurité parmi la population dans le district de Gali, où devront revenir la plupart des réfugiés et déplacés, et à prévenir les exactions de la milice abkhaze et des groupes armés contre la population. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 31 janvier 1999, sous réserve d'une révision du mandat de la MONUG au cas où des changements pourraient être apportés à son mandat ou à la présence de la force de maintien de la paix de la CEI.

42. Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, et tout le personnel civil et militaire de la MONUG pour leur dévouement et leur persévérance dans l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées par le Conseil de sécurité, dans des circonstances difficiles, souvent dangereuses.

/...

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 10 juillet 1998

Pays	Observateurs militaires
Albanie	1
Allemagne	9
Autriche	4
Bangladesh	9
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	—
Grèce	4
Hongrie	5
Indonésie	4
Jordanie	5
Pakistan	6
Pologne	3
République de Corée	3
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Suède	4
Suisse	3
Turquie	0
Uruguay	3
Total	81

- - - - -